

Lettre d'actualité

Mars 2024



Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :

permanence.artigalas@gmail.com

PROJET DE LOI HABITAT DÉGRADÉ

Avec l'examen des conclusions de la commission mixte paritaire, le Parlement a désormais définitivement adopté le projet de loi de lutte contre "l'habitat dégradé". Je me félicite de cette adoption car c'est un texte important, inspiré du rapport de Mathieu Hanotin et Michèle Lutz et de remontées de terrain de nombreux maires, pour mieux outiller les élus locaux dans la lutte contre l'habitat indigne. Une adoption qui traduit, en effet, le besoin d'adapter, toujours et encore, les outils qui permettent à la puissance publique, et particulièrement aux maires des villes concernées, de lutter contre le phénomène d'habitat indigne, véritable fléau qui gangrène des immeubles et des quartiers tout entier.

Je salue aussi le travail constructif de la rapporteure, qui a pris en considération les positions de l'ensemble des bancs du Sénat. Ce travail collégial a véritablement permis d'obtenir une consolidation des outils d'accompagnement et de financement à destination des copropriétés en difficulté et des élus. Toutes les introductions opérées par le Sénat en séance publique ont d'ailleurs été conservées en CMP.

J'ai donc voté, comme l'ensemble des sénatrices et sénateurs de mon groupe, en faveur des conclusions de cette CMP. Mais face à une crise du logement qui s'aggrave, sortir de l'habitat indigne c'est aussi disposer d'une offre de logements adaptés aux revenus et aux besoins des Français. Je demande donc un moratoire immédiat des ponctions faites sur les bailleurs sociaux, le maintien des obligations au titre de la loi SRU, et dénonce les reculs en matière de décence et de performance énergétique des logements.

Nommée cheffe de file pour mon groupe, je suis intervenue lors des explications de vote en séance publique. Retrouvez cette intervention en vidéo sur le site du Sénat : <https://videos.senat.fr>

« Face à une crise du logement qui s'aggrave, sortir de l'habitat indigne c'est aussi disposer d'une offre de logements adaptés aux revenus et aux besoins des Français. »

CONGRES - IVG

À la suite du vote du projet de loi constitutionnelle relatif à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse en termes identiques par l'Assemblée nationale le 30 janvier 2024 et par le Sénat le 28 février dernier, ce projet de loi a été soumis au Parlement, convoqué en Congrès le lundi 4 mars 2024, en vue de son approbation définitive dans les conditions prévues par l'article 89 de la Constitution. Il a donc été adopté avec une très large majorité (780 pour, 72 contre).



Je mesure pleinement ce moment solennel et historique et je suis honorée et fière d'avoir participé à cet évènement mémorable pour notre République. Avec ce vote, la France retrouve le fil de son histoire et sa grandeur. En devenant le premier pays au monde à inscrire dans sa constitution la liberté des femmes à disposer de leur corps, la France, pays précurseur et phare des droits humains, éclaire ceux qui luttent pour leur émancipation partout dans le Monde. En devenant le premier pays à faire de l'IVG une liberté fondamentale, le Parlement a écrit une nouvelle page de l'histoire du droit humain et du droit des femmes.



C'est une victoire dans le long combat que mènent les femmes pour leur liberté contre l'obscurantisme. C'est aussi le résultat de l'alliance transpartisane de femmes déterminées, libres et courageuses, et je salue d'ailleurs à ce titre l'intervention de ma collègue Laurence Rossignol pour notre groupe. Nous avons mis nos pas dans ceux d'illustres prédécesseuses, des 343 du manifeste, de Gisèle Halimi, de Simone Veil ou tant d'autres, nous avons pris la suite de Parlementaires, femmes et hommes engagés, de militantes et militants, de citoyennes et citoyens, pour raviver fièrement les couleurs de notre devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

« Par ce vote, la France retrouve le fil de son histoire, l'histoire du pays des droits humains qui rend fier et surtout donne du courage partout, à toutes celles et ceux qui luttent. »



QUESTION AU GOUVERNEMENT

EAU / ASSAINISSEMENT

Lors de la dernière séance de questions orales au Gouvernement, j'ai interpellé Guillaume Kasbarian, Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sur les difficultés que pose le transfert obligatoire de la compétence eau-assainissement aux communautés de communes.

La distribution d'eau potable répond avant tout à une logique géographique de bassin versant, une réalité parfois éloignée des frontières administratives des EPCI. Les communes se sont organisées depuis de nombreuses années en fonction de cette logique et ont trouvé des modes de fonctionnement qui donnent entière satisfaction, tant au niveau de la qualité de service qu'au niveau des prix pour l'utilisateur. Même si la réponse du Ministre ne résout pas le problème de fond (la loi oblige toujours les communes à transférer la compétence à leur EPCI), il a confirmé qu'il existait une marge de manœuvre dérogatoire au droit commun, prévue à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ainsi, par convention, la communauté de communes pourra transférer tout ou partie des compétences liées à l'eau, l'assainissement des eaux usées ou la gestion des eaux pluviales à ses communes membres.



De manière constante et à plusieurs reprises, comme beaucoup de mes collègues au Sénat, je n'ai eu de cesse de remettre en cause le caractère obligatoire de ce transfert. Les nombreuses remontées de terrain sur les difficultés qu'il pose, prouvent bien la réelle complexité pour cadrer avec les besoins et les spécificités des territoires. Ainsi, dans certains cas,

c'est bien la commune qui reste l'échelon le plus pertinent pour exercer ces compétences. De plus, de nombreuses communautés de communes n'ont ni la volonté de les exercer, ni les capacités financières et techniques pour les assumer.

Retrouvez mon intervention en vidéo sur le site du Sénat : <https://videos.senat.fr>

CEREMONIE DU 11 MARS

Depuis 2020, le 11 mars est désormais la journée annuelle dédiée aux victimes de l'ensemble des attentats ayant touché la France depuis les années 1970. Cette date, choisie par l'Union européenne comme date de commémoration commune, fait référence à l'attentat de la gare de Madrid-Atocha ayant eu lieu le 11 mars 2004.



C'est à Tarbes que j'ai participé à cette journée nationale d'hommage. Une commémoration qui est d'abord ce que la France doit à toutes les souffrances endurées par les victimes du terrorisme. Elle marque aussi la reconnaissance envers celles et ceux dont l'engagement physique, moral et intellectuel s'est manifesté face aux violences nées de ces tragédies.

Enfin, en voulant rassembler les Français dans une œuvre de mémoire collective, elle constitue la preuve que la terreur n'a pas anéanti la promesse républicaine.

Statut de l'élu local

Je me réjouis de l'adoption par le Sénat de la proposition de loi transpartisane visant à améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux. Issu des travaux de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales, ce texte doit permettre de reconnaître à sa juste valeur l'engagement des élus locaux.

Notre pays traverse une crise de l'engagement local. Le nombre de démission de maires a atteint un niveau sans précédent ces trois dernières années avec un rythme de 450 démissions annuelles. Les motifs sont nombreux : exigence croissante des citoyens, relations de plus en plus complexes avec les services déconcentrés de l'État, difficile conciliation entre mandat et vie professionnelle ou personnelle, montée des violences et incivilités... Permettre à quiconque, indépendamment de ses origines sociales, de sa profession ou de son âge, de se porter candidat à une élection est une exigence démocratique. A l'initiative de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, cette proposition de loi transpartisane contient des mesures positives afin d'améliorer les conditions d'exercice du mandat et de sécuriser le parcours des élus : revalorisation des indemnités, mesures de conciliation entre mandat et vie professionnelle et personnelle, continuité de la formation, accompagnement de sortie du mandat...

Je salue donc l'adoption de ce texte et souhaite désormais qu'il poursuive rapidement son chemin à l'Assemblée nationale. J'ai néanmoins la conviction que ce travail doit se prolonger, car il en va de la vitalité de notre démocratie et de la reconnaissance que nous devons à ceux qui la font vivre.

SALON AGRICOLE TARBES

Inauguration du Salon Régional de l'Agriculture à Tarbes, par Michel Pélieu, Président du Département, avec Jean Louis Cazaubon, Conseiller Régional et représentant Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie ; aux côtés de Pierre Martin, Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées ; de nombreux conseillers régionaux, départementaux et élus locaux ou nationaux ; de monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées ; d'une délégation espagnole et bien entendu les représentants de l'interprofession.



Les discours inauguraux ont permis de rappeler l'importance de l'agriculture sur notre territoire, de revenir sur le contexte actuel et les difficultés du monde agricole, comme sur les enjeux à venir tels : la transmission des exploitations, l'accès à l'eau ou la gestion de la MHE. Ils ont aussi permis de rappeler l'engagement des collectivités pour la profession. La Région d'abord, avec par exemple la création d'une foncière agricole pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, ou le Département, avec l'organisation de filières comme « Happy Saveurs ».

Ce Salon Régional de l'Agriculture à Tarbes est une véritable vitrine de ce qui se fait de mieux sur notre territoire. C'est en effet grâce au savoir-faire de l'ensemble des éleveurs, producteurs et transformateurs hauts-pyrénéens, que notre département possède un si riche et beau terroir. C'est aussi un rendez-vous incontournable pour de nombreux hauts-pyrénéens et, avec plus de 74 000 visiteurs sur les 4 jours de cet évènement l'an dernier, l'un des plus importants de France après Paris pour la profession.



BOÛ SILHEN

A Boû-Silhen pour l'initiative « J'aime la Nature Propre », une opération participative et citoyenne de ramassage des déchets dans la nature, à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs. J'y ai donc pris part aux côtés du Maire, Francis Coste et de ma collègue Maryse Carrère, avec notamment les enfants de l'école, les membres de la société de chasse locale et des citoyens bénévoles. Une initiative qui se déroulait aussi, le temps d'un week-end, dans de nombreuses communes des Hautes-Pyrénées et des autres départements.



Au-delà de l'objectif environnemental et pédagogique, ces journées ont également vocation à favoriser les échanges et le mieux vivre ensemble, entre les différents usagers de la nature au sein du monde rural. Félicitations à tous les organisateurs et aux bénévoles !



POUEYFERRE

Dans nos villages, nombreux sont les petits commerces qui ont été repris sous forme associative, coopérative ou par la municipalité, car ces « lieux de vie » sont indispensables au lien social comme au maintien de territoires vivants et accueillants.

A Poueyferré, « l'Auberge campagnarde » avait ainsi été repris, il y a quelques années, par la mairie qui avait le souhait de garder une activité de bar et restaurant, en plus de 7 chambres pour une clientèle de passage. La relance de cette activité commerciale était donc une grande satisfaction pour le Maire, Jean-Louis Cazaubon, ainsi que son équipe municipale, qui avaient convié habitants, élus et responsables

associatifs locaux pour marquer comme il se doit cette étape importante dans la vie du village.



Très heureuse d'avoir pu y participer avec ma collègue Maryse Carrère, je souhaite bon vent aux nouveaux gérants, qui proposent tables et chambres d'hôtes tous les week-ends et le midi en semaine, autour d'une cuisine traditionnelle préparée avec des produits locaux.



CONGRES IVG - Retour en images



Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :
permanence.artigalas@gmail.com